



SICAE
de la Somme et du Cambrasis
L'énergie de nos campagnes

REFERENTIEL TECHNIQUE

A. L'INSTALLATION DE L'UTILISATEUR ET SON RACCORDEMENT

A.1 RACCORDEMENT

A.1.2 PROCEDURE DE RACCORDEMENT

A.1.2.2 DONNEES A ECHANGER

**FICHES DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS POUR LE RACCORDEMENT D'UNE
INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 kVA
AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION BT**

Version : V1.0 du 3 juillet 2006

Fiche A1 : DONNEES GENERALES DU PROJET

DEMANDEUR :

Nom de la société (si existante)	
SIREN (sauf si personne morale)	
Nom de l'agence	
Adresse	
Code Postal – Ville-Pays	
Interlocuteur (Nom, Prénom)	
Téléphone	
Fax	
e-mail	
Le demandeur agit :	<input type="checkbox"/> Pour son propre compte <input type="checkbox"/> En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désigné ci-dessous (joindre la copie du mandat signé des 2 parties)

CERTIFICATION DES DONNEES

<i>Date</i>	<i>Nom – Prénom du Demandeur :</i> <i>Signature</i>
-------------	--

Fiche A1 (suite): DONNEES GENERALES DU PROJET

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION :

Nom de la société (si existante)	
Adresse	
Code Postal – Ville-Pays	
Interlocuteur (Nom, Prénom)	
Téléphone Fax e-mail	

Fiche A1 (suite): DONNEES GENERALES DU PROJET

SITE DE PRODUCTION :

Nom	
SIRET (facultatif)	
Adresse	
Code Postal – Ville	
Date prévisible de mise en service	
Si le site bénéficie déjà d'un accès au réseau, indiquer le n° de PDC	

Fiche B : CARACTERISTIQUES DU SITE

CARACTERISTIQUES DU SITE :

Mode d'injection	<input type="checkbox"/> Injection sans soutirage <input type="checkbox"/> Soutirage avec injection de l'excédent de production <input type="checkbox"/> Soutirage avec injection de la totalité de la production
Puissance de production maximale injectée	W
Description des panneaux photovoltaïques à installer	Surface prévue : m ² Puissance de production : W crête
Schéma de l'installation	A fournir obligatoirement pour toutes les installations
Type de raccordement au réseau	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé
Description des onduleurs - Joindre les descriptifs techniques détaillés -	Marque : Type : Puissance : W <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé Nombre :

Joindre une fiche fournie par le constructeur précisant le respect des émissions harmoniques en courant, rang par rang, jusqu'au rang 40 et la preuve de la conformité à la CEI considérée :

- ✓ CEI 61000-3-2 pour les appareils de moins de 16A par phase
- ✓ CEI 61000-3-4 pour les appareils de plus de 16A par phase
- ✓ CEI 61000-3-12 pour les appareils de moins de 75A par phase

Protection de découplage

La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 12 de l'arrêté du 17 mars 2003. Elle peut être intégrée à l'onduleur si la puissance est inférieure à 4,6 kVA avec un raccordement monophasé ou indépendante de ce dernier. Dans ce cas elle sera de type B.1 conformément à la norme NF C 15-400.

- Protection de découplage incorporée à l'onduleur (joindre le certificat attestant de la conformité à la norme DIN VDE 0126)
- Protection non intégrée à l'onduleur de type B.1
- Fournir dans ce cas la liste complète des matériels envisagés (relais + appareil de coupure) pour réaliser la protection de découplage

Existence d'un stockage d'énergie

Si oui, l'installation est-elle équipée d'un dispositif de stockage de l'énergie par batteries

Oui Non

Nombre de batteries : Capacité totale de stockage : kWh